

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2012

Absents excusés : PARROU P., ASO M.

PAPI SYMAGE / EPIDOR :

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Dordogne, signé entre l'Etat, EPIDOR et le SYMAGE, des repères de crue vont être apposés dans les communes soumis aux risques d'inondation. A ce titre, la pose d'un repère de crue sur le Pont de Bonneviolle fera référence à la crue du Mamoul de 1962.

CONCESSION FELINES :

Le Maire fait part au conseil municipal de la rétrocession de la concession de Monsieur MARTIN-GUILLOU au cimetière de Félines. La part communale versée au moment de l'achat de cette concession sera reversée à la famille par l'intermédiaire d'un mandat administratif à hauteur de 101.63 €.

MAISON DES BONS ENFANTS :

Le solde de la subvention au titre de la DETR (soit 31 532 €) sera versé avant la fin de l'année 2012.

Le Maire fait part au conseil municipal de la manifestation « Bourse aux jouets » organisée par l'Association LTC le dimanche 18 novembre prochain.

LOTISSEMENT CHAMPS DE NICOLE :

Les travaux de voirie du lotissement réalisé par Monsieur Dorchodoy à Champ de Nicole sont terminés. Trois lots sont disponibles (dont 1 déjà vendu).

TRAVAUX MAIRIE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 juin 2012, le lot n°7 (carrelage) concernant les travaux de réfection des WC publics et de l'espace affichage de la mairie avait été attribué à Monsieur POLLET-VIGUIER pour la somme de 799.73 € HT. Ce dernier ayant cessé son activité depuis le 1^{er} août 2012, il est nécessaire d'attribuer les travaux de carrelage à un autre entrepreneur.

Au vu des devis présentés, le conseil municipal décide de retenir l'offre de Monsieur Victor DE MATOS pour la somme de 2 001.18 € HT.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis proposé par Monsieur Thierry AYROLES (Forge des 3 Marteaux), ferronnier à Vayrac, pour la réalisation d'une enseigne murale à l'effigie de « Marianne » afin de remplacer les drapeaux qui étaient initialement placés sur le mur des WC publics de la mairie. Le conseil municipal accepte ce devis à hauteur de 550 € HT.

AMENAGEMENT EXTERIEUR BASCULE :

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à un aménagement extérieur du bâtiment communal situé sur la place de Bonneviolle (bascule).

Monsieur Renaud LAURENT, se propose d'apporter une aide gracieuse pour la conception de ce projet et de soumettre des idées d'aménagement extérieur de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de réfléchir à un futur aménagement (affichage, parking etc...).

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Maire fait part au conseil municipal du document retraçant les orientations d'aménagement réalisé par Monsieur François TRAVERT (Société INERMIS). Une réunion est fixée au 16 novembre prochain afin de travailler sur la modification du règlement des zone N du PLU.

CONTENEURS SEMI-ENTERRES :

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame Fressancourt concernant l'emplacement des conteneurs semi-enterrés sur le secteur de Caillon-Bonneviolle. Le conseil municipal ne souhaite pas revoir cet emplacement qui répond aux exigences nécessaires au fonctionnement de ces conteneurs.

Concernant l'emplacement sur le secteur de Granou-Pauliac, une convention devrait être signée entre la commune de Prudhomat et le Syndicat de Padirac afin que les conteneurs puissent être placés sur le terrain appartenant au Syndicat au lieu-dit « Borgnes de Granou ».

✚ CONSEIL D'ÉCOLE :

Monsieur Olivier PAGES fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé à Prudhomat le 23 octobre dernier :

- Vote pour le regroupement des deux conseils d'école (Prudhomat et St-Michel) ;
- Point sur les effectifs : 76 enfants scolarisés à Prudhomat, 41 enfants à St-Michel soit un total de 117 enfants sur le regroupement ;
- Bilan de la coopérative scolaire : 13500 euros environ à ce jour ;
- Présentation du projet d'école et des animations prévues dans l'année : découverte du monde, de l'habitat, semaine du goût, sortie USEP, ludothèque etc...
- Divers travaux école ;
- Questions diverses des parents d'élèves.

✚ COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE :

Une messe sera célébrée dimanche 11 novembre à l'église de Saint-Martin à 11h.

✚ REPAS DES AÎNÉS :

Le repas organisé par le bureau d'aide sociale pour les personnes âgées de 65 ans et plus, aura lieu au restaurant « Belle Rive » à Gagnac, le dimanche 2 décembre prochain. Les présences devront être confirmées à la mairie de Prudhomat avant le 19 novembre.

✚ PLAN DE PREVENTION DES RISQUES / MOUVEMENTS DE TERRAINS :

Madame Josette FROMENTEZE fait le compte rendu de la réunion organisée par la DDT du Lot. Le PPR Mouvements de terrains, sera prochainement soumis à enquête publique. Les prescriptions relatives à ce PPR seront opposables après la Déclaration d'Utilité Publique qui ne devrait pas avoir d'impact sur le Plan Local d'Urbanisme de Prudhomat puisque les zones constructibles ne sont pas touchées.

✚ SICTOM :

Une motion est présentée par la commission déchets du SICTOM, afin que les grilles tarifaires du SYDED soient réétudiées pour l'année 2012. En effet, un problème apparaît dans les nouvelles grilles entre la qualité du tri et la performance par rapport à celles appliquées en 2011. Il est donc demandé au SYDED de revoir la grille liée à la performance qui, si elle est maintenue dans sa forme actuelle, ruinerait tous les efforts consentis à ce jour par les usagers qui ne comprendraient pas que, malgré une qualité de tri qui n'a cessé de s'améliorer, le coût du traitement augmente de 100%.

SEANCE LEVEE A 22H45

Le Maire